

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 AVRIL 2024 A 19 H 30

Étaient présents : FRANCKE Stéphane, Maire, PICOTIN Gaëtan, BOUCKENOOGHE Céline, BEUN Régis, GERVOIS Nicolas, adjoints ; LOONES Sylvie, BONNET Dominique, TROLET Cédric, DEQUIDT Pascal, DEVEY Elodie, POILLON Jean-Claude, VANHERSEL Valérie, HAVET Pierre-André, conseillers municipaux.

Étaient excusées : VANOOSTEN Laurence a donné pouvoir à BOUCKENOOGHE Céline, CICHY Claire a donné pouvoir à GERVOIS Nicolas, ACTHREGALLE Caroline a donné pouvoir à PICOTIN Gaëtan, PRUVOST Sonia, sans pouvoir

Était absente : GOCYCK Béatrice

Secrétaire de séance : GERVOIS Nicolas

ORDRE DU JOUR

Concernant le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024, Jean-Claude POILLON demande à ce que son intervention soit rectifiée car elle ne reflète pas tout à fait ses propos au sujet des travaux liés à la création future d'un bassin de rétention d'eau rue de la Chapelle Delattre. Il est tenu compte de sa demande.

Dominique BONNET précise également ses explications concernant la sécurité des personnes qui descendent des bus scolaires et l'idée de prévoir des manœuvres de demi-tour sur la plateforme existante à l'entrée du Domaine des Vergers.

Les deux propositions sont validées et de ce fait le procès-verbal de la séance approuvé à l'unanimité.

Valérie VANHERSEL revient sur la publication tardive des procès-verbaux des conseils municipaux dont la mise à jour a été faite sur le site Internet de la commune suite à sa demande précédente. Elle maintient cependant que la réglementation n'est pas appliquée en la matière, ce à quoi M. le Maire lui répond qu'elle a tort.

POINTS FINANCIERS

1/ Compte de gestion 2023 – Présentation et vote

Le conseil municipal est invité à procéder au vote du compte de gestion établi par le Service de Gestion comptable.

Il n'y a eu aucune remarque.

Le compte de gestion 2023 est approuvé à l'unanimité.

2/ Compte administratif 2023 – Election du président de séance

La présentation, le débat et le vote sont précédés de l'élection d'un président de séance qui n'a pas lieu de se faire par scrutin secret (art. L.2121-14 du CGCT).

M. Gaëtan PICOTIN étant seul candidat aux fonctions de président de séance, il est élu à l'unanimité.

3/ Compte administratif 2023 – Présentation et vote

Le compte administratif est soumis pour approbation par l'ordonnateur à l'assemblée délibérante qui l'arrête par un vote avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice.

Après s'être fait présenter l'ensemble des écritures comptables de l'exercice 2023 et les résultats qui en découlent, le conseil municipal (hormis M. le Maire qui, réglementairement, a quitté la salle) a adopté le compte administratif 2023.

4/ Affectation des résultats 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat 2023.

Le résultat de l'exercice 2023 de 246 085.31 € cumulé à l'exercice antérieur de 190 048.70 € forment un montant global de 436 134.01 € qui sera affecté à l'investissement 2024.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

5/ Budget primitif 2024 – Présentation et vote

Monsieur le Maire a procédé à la présentation du budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 1 330 456.00 € et d'investissement à 1 303 686.01 €.

Les projets d'investissement sont décrits dans le détail (Aménagement d'une main courante au terrain de football, borne d'information face à la Mairie. En mairie également, installation informatique, serveur, montage d'un câble réseau et d'une baie de brassage. A l'école, travaux de charpente dans la classe de Mme Salerno. Au restaurant scolaire, remplacement de l'alarme anti-intrusion, pose de sèche-mains dans les sanitaires. Il faut également prévoir le remplacement de l'un des deux véhicules au service technique.

Dans le domaine des installations générales, deux nouveaux défibrillateurs seront installés à la bibliothèque et aux orgues ainsi qu'une extension du réseau de vidéo-protection à proximité des orgues et à l'atelier municipal. L'installation d'un vidéoprojecteur est envisagée dans le nouvel accueil périscolaire qui sera également équipé en stores occultants.

Des travaux seront réalisés aux orgues pour la préservation de deux orgues (restauration et désinfection des vers de bois) ; le sol de l'aire de jeux à proximité de l'école fera également l'objet de travaux pour la sécurité des utilisateurs (pose de dalles amortissantes sous les jeux à ressort)

L'éclairage public verra une nouvelle phase de travaux en matière de passage au LED (rue de Wormhout, La place et le lotissement Saint Crépin).

Et enfin la bibliothèque sera informatisée et dotée de logiciels dédiés.

Certains de ces dossiers ont fait l'objet de demandes de subventions en matière de recettes (bibliothèque, orgues, salle de classe, et église dont le coût de la deuxième phase pour la nef centrale a été revu à la hausse suite à la découverte de travaux supplémentaires et incontournables).

Cette présentation n'appelle aucune remarque particulière après que M. le Maire et la commission finances ont apporté les précisions demandées ; le budget primitif 2024 est donc voté à l'unanimité par le conseil municipal.

6/ Vote du taux d'imposition des taxes directes locales

Les taux sont reconduits comme suit :

Taxe foncier bâti :	40.61 %
Taxe foncier non bâti :	58.90 %
Taxe d'habitation :	17.02 %

7/ Attribution des subventions aux associations et organismes

La présentation du projet d'attribution faite par M. le Maire appelle à des remarques formulées par Mme Vanhersel concernant le judo-club de Wormhout. La commission finances avait envisagé le versement d'un montant de 140.00 € que Mme Vanhersel estime injustifié comparativement à certains montants versés aux associations Herzeeloises si elle en fait le rapport montant/nombre d'adhérents. En 2023, le judo-club de Wormhout a bénéficié d'une subvention de 80.00 €, il s'avère donc nécessaire d'expliquer la raison d'une telle hausse. M. le Maire signale toutefois que le club avait sollicité un montant bien au-delà, s'agissant de la somme de 200.00 €. La commission finances a donc tranché pour un montant intermédiaire.

M. Gervois estime que la fixation de Mme Vanhersel à vouloir réduire, voire à supprimer cette subvention à un club extérieur à la commune (le seul de la liste) réside dans le fait qu'il en est membre, qui plus est, du conseil d'administration.

M. le Maire appelle donc l'assemblée à voter plus particulièrement sur ce point détaillé de la liste :

Attribution d'une subvention de 140.00 € = 1 (Mme Loonès)

Attribution d'une subvention de 100.00 € = 3 (MM. Beun, Bonnet et Picotin)

Attribution d'une subvention de 80.00 € = 11

Pas d'attribution d'une subvention = 1 (Mme Vanhersel)

Le conseil municipal arrête l'attribution des subventions aux associations et organismes conformément au tableau ci-dessous. Mme Bouckenooghe et Mme Vanhersel n'ont pas pris part au vote, étant toutes deux présidentes de l'une des associations concernées.

Echo de l'Yser	5 000.00 €
Famille et Culture en ruralité	1 500.00 €
Livres Evasion	3 500.00 €
Les amis des géants d'Herzeele	850.00 €
PG CATM	250.00 €
Racing club Herzeele	3 000.00 €
Amis de l'école Val d'Yser	850.00 €
Coopérative scolaire	46x90.00 € = 4 140.00 €
Foyer bon accueil	650.00 €
Herzeel' dance	500.00 €
La pétanque herzeeloise	370.00 €
La Saint Sébastien	700.00 €
Histoire et patrimoine d'Herzeele	450.00 €
Jeux et tradition	400.00 €
Cox 'Art	300.00 €
Flandre verdoyante et fleurie	115.00 €
SSIAD Wormhout	110.00 €
ADMR	110.00 €
Amicale don du sang	100.00 €
DDEN	25.00 €
FSE Collège du Houtland	759.00 €
OGEC Notre-dame Wormhout	299.00 €
Handisport	60.00 €
Judo club Wormhout	80.00 €
Radio Uylenspiegel	80.00 €

Retables de Flandre	310.00 €
Le Zénith	300.00 €
Amicale personnel CCHF	6 x 55.00 € = 330.00 €
Prévision budgétaire	26 000.00 €
Résultat global	Non affecté = 802.00 €

8/ Avenant au marché de travaux église – Restauration de la nef centrale

Dans le cadre de l'avancement des travaux de restauration de la nef centrale de l'église Notre-Dame de l'Assomption, un état des lieux a permis, lors du démontage des ardoises, de constater une dégradation assez importante d'une partie de charpente. Cette situation engendre un supplément de travaux qu'il faut concrétiser par un avenant au marché initial pour le lot n° 2 « charpente ». Il génère de fait un coût complémentaire au poste « location des installations de chantier » mais également une hausse du poste « maîtrise d'œuvre » en faveur de l'architecte.

Les propositions ont été remises à Monsieur le Maire qui les soumet au conseil municipal pour validation de trois avenants :

Entreprise	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant HT
Battais charpente	272 282.96 €	31 224.10 €
Chevalier Nord	363 352.24 €	8 949.10 €
Agence T'KINT	85 704.75 €	7 890.30 €
TOTAL		48 063.50 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la prise en charge financière de cet avenant.

9/ Territoire d'énergie Flandre – Participation financière aux travaux d'éclairage public (rue de Wormhout, La Place et le lotissement Saint-Crépin)

La commune poursuivant les travaux de passage des équipements d'éclairage public au LED, trois dossiers ont été étudiés par Territoire d'Énergie Flandre pour un montant global prévisionnel de 50 289.00 € HT. (part communale).

Le conseil municipal, invité à se prononcer sur le choix des trois dossiers (rue de Wormhout, La Place et le lotissement Saint-Crépin) autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, détaillant un plan de financement avec étalement sur cinq ans.

RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION JEUNESSE

Gaëtan PICOTIN, Adjoint délégué à la jeunesse, fait le point sur l'ACM des vacances de printemps qui est complet. Il fait un point sur l'incident qui s'est déroulé en cantine il y a de cela quelques semaines entre deux élèves et pour lequel il a fallu gérer rapidement la situation, mais le personnel a été réactif. M. le Maire et lui-même ont reçu les familles pour que la situation soit clarifiée et tout est rentré dans l'ordre.

Certains élus déplorent n'avoir pas été informés en temps voulu.

COMMISSION CULTURE et PATRIMOINE

Céline BOUCKENOOGHE, Adjointe déléguée à la Culture, annonce la reconduction du salon des créateurs, 3^{ème} du nom, qui sera ouvert au restaurant scolaire les 4 et 5 mai et auquel environ vingt artisans/artistes participeront.

Trois ateliers seront proposés au public, destinés aux adultes comme aux enfants.

Elle invite ses collègues du conseil municipal au vernissage prévu le dimanche 5 mai à 11 heures.

COMMISSION BATIMENTS et ESPACES VERTS

Régis BEUN, Adjoint délégué aux travaux, fait le point sur ceux qui viennent d'être terminés (aire de dépôt de verre, rue du Saint Sacrement) et ceux en cours (rénovation des sanitaires en mairie). Une période de débroussaillage a été menée par le personnel de Hauts de Flandres Insertion.

COMMISSION DES FETES

Nicolas GERVOIS fait un point sur le parcours du cœur qui a eu lieu la veille et a obtenu un vif succès. Deux parcours étaient proposés, plus de cent personnes y ont participé. Cette matinée a été agrémentée d'interventions proposées par des prestataires (réflexologie, coaching à la station fitness).

Il annonce la prochaine séance de cinéma, le mardi 23 avril à la salle Intersociétés à 14 heures ; ce sont les vacances scolaires. Les enfants de l'ACM y sont inscrits mais le choix de la date et du film devrait être attractif pour tout public.

Les 4 jours de Dunkerque cyclisme passent à Herzelee ; il manque encore huit bénévoles pour garantir la sécurité aux points indiqués par les organisateurs. Nicolas GERVOIS remercie d'ores et déjà celles et ceux qui se sont portés volontaires pour occuper ces fonctions.

COMMISSION BATIMENTS et VOIRIE

Cédric TROLET, conseiller municipal délégué, fait le point sur les travaux en cours en matière de voirie. Une réunion de la commission voirie a eu lieu récemment au cours de laquelle de nombreux points ont été évoqués :

- curage des fossés 2024 en cours
- Domaine des Vergers, la pose du balisage provisoire a été faite
- le broyage et le curage rue d'Ypres est réalisé
- le curage rue de la Chapelle Delattre est prévu courant mai/juin
- l'emplacement du passage protégé rue de Wormhout à proximité du café du Lion blanc sera déplacé prochainement avec une signalisation complémentaire pour renforcer la sécurité. La commande faite auprès de la société Lacroix doit d'ailleurs être modifiée car là où nous avons commandé une signalétique de position, au vu du déplacement du passage protégé, il faut mettre en place une signalétique de pré-position.
- Feux tricolores rue de Wormhout, les travaux de finition sont enfin effectifs, à savoir la pose d'une casquette
- Côté téléphonie, une avancée côté école, mairie, club house football qui bénéficient dorénavant tous d'une connexion Wi-fi. La commune bénéficiera prochainement d'un nom de Domaine ce qui induira des changements d'adresse mail. Tout se travaille progressivement.
- M. Delassus, Maire de Ledringhem et Vice-Président de l'USAN a été contacté au sujet du projet de bassin de rétention rue de la Chapelle Delattre.
- La nouvelle centrale anti-intrusion a été posée au restaurant scolaire.
- Rue de Wormhout, on connaît désormais la raison de cet affaissement qui a contraint à poser une signalisation de sécurisation. Il fait suite aux travaux de pose des conduites de gaz naturel, travaux qui datent de nombreuses années. Un chantier conséquent sera mis en œuvre pour résoudre le problème mais dont on ne connaît pas encore la date.

Clôture de la séance à 21 heures 50.

Mis en ligne le 28 juin 2024 par le Maire, Stéphane FRANCKE.

